Une bonne part des entreprises canadiennes dont il est question ici sont des multinationales de propriété étrangère, qui possèdent déjà des filiales en Europe. Les effets bénéfiques d'Europe 1992 pour le Canada dépendent de l'aptitude des directions canadiennes de ces entreprises à s'assurer des mandats de production à l'échelle régionale ou mondiale. Étant donné la dimension et le niveau technique de ces installations canadiennes, cela concerne plutôt l'industrie chimique que l'industrie pharmaceutique.

c) Stratégies possibles

Les entreprises canadiennes ont différents moyens d'exploiter le marché unique. Elles peuvent investir dans des installations de production dans la CE, former des coentreprises avec des sociétés européennes ou encore exporter en Europe, par le biais de leurs propres organisations commerciales ou par le biais d'ententes de commercialisation avec des entreprises européennes. règle générale, les entreprises plus solidement implantées dans la CE ont les meilleures chances de profiter du marché unique. Les entreprises qui ont des installations de production dans la CE sont mieux informées des débouchés et des décisions concernant les normes techniques, et elles sont mieux placées pour les influencer.

Les entreprises qui ne font pas affaire avec la CE et qui n'en ont pas l'intention ressentiront malgré tout les effets d'Europe 1992. Le marché unique accroîtra probablement la concurrence de même que l'envergure des entreprises qui l'exploitent. Celles-ci pourront utiliser leurs ressources additionnelles pour renforcer leur présence en Amérique du Nord ou sur d'autres marchés mondiaux. Tôt ou tard, même les sociétés sans lien économique avec la CE pourraient être confrontées à la concurrence accrue qu'Europe 1992 va créer.

7.9 Produits industriels et services

a) Impact dans la CE

Les principales dispositions d'Europe 1992 qui affecteront les industries d'équipement et les services connexes sont la reconnaissance mutuelle des normes, l'ouverture des marchés publics, la libéralisation des mouvements de capitaux et du droit des entreprises, qui permettent une accélération des mouvements de fusion, d'acquisition et de regroupement, et la mise en place des programmes européens de R et D.

Sous l'effet de ces mesures, les entreprises européennes (souvent dominées par les entreprises allemandes et, dans une moindre mesure, italiennes, françaises et britanniques) bénéficient d'économies d'échelle, deviennent plus performantes et plus innovatrices.

b) Conséquences pour les entreprises canadiennes

La position de départ des entreprises canadiennes dans ces secteurs est relativement faible : nombre d'entre elles sont des filiales d'entreprises étrangères; leurs niveaux de dépenses en R et D et leurs performances technologiques sont souvent inférieurs à ceux de leurs partenaires européens; leur part dans les importations européennes est inférieure à 2 % et le commerce avec la CE dans ces secteurs est fortement déficitaire; enfin, un nombre réduit d'entreprises canadiennes de ces secteurs sont implantées en Europe.

Cependant, les entreprises canadiennes disposent de réels atouts dans des sous-secteurs tels que les équipements liés à l'environnement, les équipements de l'industrie forestière, les équipements de forage, les équipements d'exploration minière et certains équipements agricoles. Ces sous-secteurs devraient bénéficier de l'abaissement des barrières non tarifaires et de la plus grande ouverture des marchés publics dus à Europe 1992. En outre, la croissance soutenue de l'investissement est encourageante.